

Annexe n°1 :

L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPEES

Guide pour l'action

| OBJECTIFS OPERATIONNELS pour une meilleure prise en compte des personnes handicapées et de leur handicap | PRINCIPAUX LEVIERS IDENTIFIES | PRATIQUES FAVORABLES REPEREES |
|---|---|---|
| PERMETTRE L'EMERGENCE DE PROJETS PROFESSIONNELS PLUS VARIES EN COHERENCE AVEC LE MARCHE DE L'EMPLOI | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'accessibilité du service public régional de l'orientation (SPRO) aux personnes handicapées • Elargir le champ des possibles par une meilleure prise en compte du handicap dans la phase d'orientation, afin d'éviter la concentration des projets professionnels des personnes handicapés sur quelques métiers (tertiaire de bureau / transport /...) | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les pratiques de travail en réseau : <ul style="list-style-type: none"> • Par le soutien d'une complémentarité de compétences entre les différents acteurs du parcours d'orientation vers la qualification et l'emploi : référent de parcours / OF / partenaire spécialisé handicap. • Par le développement d'une réelle coopération entre prescripteur et organismes de formation, qui tous deux travaillent sur cette phase d'orientation, et des évolutions de pratiques favorisant la prise en compte du handicap dans la phase d'orientation : identification des aptitudes, des freins et des moyens de compensation. • Encourager les centres de formation à développer leur accessibilité matérielle et pédagogique • Poursuivre l'information et la professionnalisation en vue de développer les connaissances des professionnels, enrichir leurs compétences et faire évoluer leurs pratiques afin : <ul style="list-style-type: none"> • De repérer la situation de handicap dès la phase d'accueil, • De questionner la situation de santé et son impact, • De la prendre en compte dans l'élaboration du parcours et l'accompagnement de la personne. • Inciter toutes les structures prescriptrices à désigner un référént handicap formé et sensibilisé pour constituer une ressource interne. • Conduire une réflexion sur la notion de parcours et sur les étapes à mettre en place pour prendre en compte le temps nécessaire à la maturation de certains projets professionnels du fait du handicap : créer de la souplesse dans certains dispositifs ou entre dispositifs. • Afin de fiabiliser le projet professionnel, faire du stage en entreprise un véritable outil au service de l'identification : des potentiels / des contraintes / des conditions d'exercice du métier /des modalités de compensation possibles (<i>rythme / organisation du travail / environnement /...</i>) • Réflexion sur la manière de se prémunir du risque d'invalidation du projet lors de la reprise d'emploi. | <p>IDENTIFICATION DU HANDICAP ET DES PUBLICS HANDICAPES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une information de la personne sur ce qui peut lui être proposé (<i>aides / appui à la compensation du handicap</i>) pour faciliter son parcours, lui permet de comprendre son intérêt à faire reconnaître sa situation de handicap. <p>IMPACT DES REPRESENTATIONS DU HANDICAP SUR L'ACTE D'ORIENTATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un réseau de référents handicap sensibilisés dans les centres de formation adhérents au Schéma régional pour la formation des personnes handicapées. • Existence d'une offre de professionnalisation évolutive sur le champ du handicap depuis plusieurs années dans le cadre du SRFPH. <p>PRISE EN COMPTE DU HANDICAP DANS LA PHASE D'ORIENTATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation de la mise en situation en entreprise (immersion) comme outil pertinent dans le travail d'orientation des personnes handicapées. • Développement par l'AGEFIPH de dispositifs d'appui (PPS) aux professionnels référents de parcours, aux centres de formation de droit commun et à l'entreprise pour permettre une meilleure évaluation des situations de handicap et des modalités de compensation à mettre en œuvre. • Combinaison de compétences entre les professionnels de l'orientation de droit commun et d'acteurs plus spécialisés dans le champ du handicap qui a permis une meilleure prise en compte du handicap durant le suivi de l'action d'orientation (compensation du handicap) • Le prescripteur assure la portabilité de l'information, et son rôle est de rendre la personne actrice de son parcours : comment se positionne-t-elle ? quelle est sa capacité à exprimer ce qu'elle a fait ? comment s'approprie-t-elle son parcours ? comment perçoit-elle l'acte de prescription ? • Soutien de la mise en place des différentes étapes du projet, notamment en partageant l'information sur les potentiels / contraintes / environnements propices ou handicapants / modalités de compensation expérimentées/... • Souplesse de certains dispositifs : <i>Ex : suspension possible de l'accompagnement dans certains CRP pour utiliser d'autres outils. Puis, au terme de l'accompagnement, procédure structurée de passage de relais en lien avec la MDPH.</i> |

| OBJECTIFS OPERATIONNELS pour une meilleure prise en compte des personnes handicapées et de leur handicap | PRINCIPAUX LEVIERS IDENTIFIES | PRATIQUES FAVORABLES REPEREES |
|--|---|--|
| ASSURER LA COMPLEMENTARITE DES OFFRES DE DROIT COMMUN ET OFFRES SPECIFIQUES | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les spécificités des offres de droit commun et spécifiques • Rendre ces spécificités lisibles, tant pour les professionnels de l'orientation, que pour les bénéficiaires, en vue d'optimiser les réponses proposées | <ul style="list-style-type: none"> • Développer la capacité à informer les personnes handicapées sur les différents dispositifs d'orientation professionnels existants, ainsi que sur les possibilités de prise en compte du handicap dans le droit commun, pour : <ul style="list-style-type: none"> - éviter les erreurs de demandes dans les dossiers CDAPH - aider la personne à se repérer dans cette profusion de partenaires, de dispositifs... • Renforcer les liens avec les MDPH, afin de mieux identifier les pratiques de chacune et leur apporter une connaissance plus fine des pratiques du droit commun. • Mobiliser un groupe de travail régional interinstitutionnel associant des acteurs de terrain sur cette thématique en vue : <ul style="list-style-type: none"> - de construire au niveau régional une meilleure connaissance des offres d'orientation spécifiques (pré-orientation, PSOP, formations courtes...) et des publics qui en bénéficient, ainsi que des offres d'orientation de droit commun. - d'instruire une complémentarité entre ces deux types d'offres. - de recenser les outils et moyens mis en place sur le territoire et envisager leur essaimage (initiatives locales : réunions d'information MDPH 40, Semaine pour l'emploi des TH en 64/40, remise systématique de plaquettes lors de l'attribution de la RQTH...) | <ul style="list-style-type: none"> • Actions d'information des publics organisées par les MDPH : exemple de la MLPH des Landes qui invite à des temps réguliers d'échanges et de partages à destination des personnes et/ou des professionnels. • Meilleure connaissance du public accueilli par les centres de pré-orientation depuis quelques années (<i>volume des personnes accueillies, typologie de public, ...</i>) via entre autres les bilans d'activité diffusés par la Coordination du PRITH et par l'étude conduite par l'ARS. • Amélioration du travail partenarial entre centres de pré-orientations et MDPH sur certains territoires, visant une meilleure lisibilité des offres de services et savoir-faire, permettant une meilleure qualité de l'orientation vers la prestation de pré-orientation • Développement progressif de liens entre les professionnels des établissements / services médico-sociaux et les missions locales |
| AMELIORER L'ACCES A L'INFORMATION SUR LES METIERS ET A LA POSSIBLE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP SUR LES POSTES DE TRAVAIL DANS L'ENSEMBLE DES OUTILS DU SPRO (pour les publics handicapés et les professionnels) : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Définir le niveau d'information souhaité et cibler les supports pertinents : outils de communication ? public cible (grand public / professionnels) ? avec quels arguments ? Travail sur la création d'outils commun | <ul style="list-style-type: none"> • Enrichir les différents supports du SPRO : <ul style="list-style-type: none"> - Espaces Métiers Aquitaine (ex : donner des exemples d'aménagements possibles pour le public handicapé) - Forum - ... • Constituer un groupe de travail régional • Intégrer l'information sur la prise en compte du handicap dans les outils d'information grand public sur les métiers et l'orientation professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ➢ Vigilance quant à l'accessibilité des contenus de ces supports de communication. (Ex : interprétariat) | <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un panel d'outillages supports à l'information sur les métiers et les formations : <ul style="list-style-type: none"> - Fiches métiers avec des informations assez précises sur les conditions d'exercice du métier et ses exigences (<i>non spécifique handicap mais pour autant très utiles aux personnes en situation de handicap</i>) - Espaces métiers Aquitaine - Forums et manifestations locales - Journées de formation à destination des professionnels - Olympiade des métiers / Abilympics : Peuvent être des outils de sensibilisation aux métiers du grand public, des employeurs, centres de formation... |

| OBJECTIFS OPERATIONNELS pour une meilleure prise en compte des personnes handicapées et de leur handicap | PRINCIPAUX LEVIERS IDENTIFIES | PRATIQUES FAVORABLES REPEREES |
|--|--|---|
| AMELIORER L'ACCES A L'INFORMATION SUR L'OFFRE DE FORMATION ET A LA POSSIBLE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP EN FORMATION (pour les publics handicapés et les professionnels) : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Enrichir les supports de communication du SPRO • Inciter les centres de formation à intégrer des informations sur l'accueil des travailleurs handicapés dans les fiches actions descriptives des formations et des centres de formation : <ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité des locaux - Accessibilité pédagogique - Référent handicap | <ul style="list-style-type: none"> • Constituer un groupe de travail pour harmoniser le contenu de ces fiches actions au regard des informations utiles pour l'accompagnement du public handicapé • Enrichir les ressources existantes : sites Internet Aquitaine Cap Métiers, SRFPH, permanence Cap Info Aquitaine... • Animer une politique régionale de professionnalisation des acteurs sur le handicap : <ul style="list-style-type: none"> - Enrichissement des programmes de professionnalisation des acteurs de droit commun sur les particularités liées au handicap. - Une offre de formation complémentaire sur : dispositifs et offres de formation / les handicaps /... | <ul style="list-style-type: none"> • Plateforme téléphonique d'Aquitaine Cap Métiers (ACM) • Site Internet d'Aquitaine Cap Métiers (ACM) • Site Internet du SRFPH |
| ASSURER LA FLUIDITE DES PARCOURS DU SECTEUR SPECIALISE VERS LE MILIEU ORDINAIRE DE FORMATION | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance des professionnels du médico-social sur : <ul style="list-style-type: none"> - les dispositifs d'orientation et de formation de droit commun - l'intérêt du statut de bénéficiaire de l'obligation d'emploi • Eviter les ruptures de statut et sécuriser les parcours | <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un programme de professionnalisation régional prenant en compte les besoins particuliers des professionnels du médico-social • Développer les liens avec les MDPH • Développer une dynamique de réseau entre les acteurs du médico-social et de droit commun | |
| SECURISER L'ACCES A LA QUALIFICATION A L'ISSUE DU PARCOURS D'ORIENTATION | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la lisibilité des parcours à l'issue des phases d'orientation • Mesurer l'accès à la qualification et à l'emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Engager une réflexion sur : comment la personne en situation de handicap communique sur son parcours et avec quel support ? | <ul style="list-style-type: none"> • A l'issue de l'action de pré-orientation en CRP, le bilan et les préconisations d'orientation sont adressés à la MDPH • L'articulation des différentes phases du projet s'intègre en phase d'accueil et d'analyse de la situation. L'enjeu est que la personne puisse exprimer ce qui a été fait (travail sur le déclaratif) en étant ainsi actrice et porteuse de son propre projet. |